

## GENÈVE

# Un projet de décharge de mâchefers met en danger des terrains agricoles

Alain-Xavier Wurst

**Le canton de Genève envisage l'ouverture d'une décharge de mâchefers à l'horizon 2023-2024. Trois parcelles agricoles sont des sites potentiels. Les agriculteurs et communes concernés s'opposent à l'Etat, accusé de ne pas chercher assez de solutions alternatives.**

Le projet d'ouverture d'une décharge n'est jamais une bonne nouvelle, ni pour l'environnement ni pour l'agriculture. Sept communes genevoises (Anières, Jussy, Laconnex, Collex-Bossy, Satigny, Russin et Versoix) ont ainsi décidé de se mobiliser et de s'opposer fermement à l'Etat de Genève, qui a entrepris, sur leurs territoires, des recherches afin de trouver un site de stockage pour les mâchefers et scories produits par le canton.

A ce jour, ces résidus d'incinération des déchets urbains sont entreposés dans la décharge de Châtillon. Celle-ci arrivant bientôt à saturation, l'Etat envisage à l'horizon 2023-2024 la mise en place d'une nouvelle décharge bioactive d'une dizaine d'hectares capable d'accueillir, selon l'Administration, 30 000 à 40 000 tonnes de mâchefers et scories par an sur une période d'environ trente



**Arnaud Ythier, maire de Collex-Bossy, rejette catégoriquement le projet.** A.-X. WURST



**Un bout du terrain de Bernard Baumgartner qui serait destiné à la décharge de résidus d'incinération de déchets.** A.-X. WURST

années. Le tout pour un coût global estimé à environ 50 millions de francs.

A l'issue d'une analyse multicritères menée sous la direction de Dominique Bollinger, de la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud, le Service cantonal de géologie, sols et déchets a sélectionné trois parcelles, sur les quatorze initialement retenues pour y réaliser des investigations géologiques courant 2018. Il s'agit des parcelles de Long-Prés, à Versoix, de Forêt Collex-Bossy, à Collex-Bossy, et de Bourdigny, à Satigny. Dans chaque cas, des terrains agricoles ainsi que des zones forestières seraient préemptés pour laisser place à une décharge qui devrait occuper un volume d'un million de mètres cubes.

## Rejet catégorique d'un projet jugé inepte

«Peu importe le site considéré, c'est le principe même d'une nouvelle décharge que nous rejetons catégoriquement», a déclaré le maire de Collex-Bossy, Arnaud Ythier, lors d'une réunion d'information tenue en décembre dernier à Collex. «Penser qu'un

enfouissement pur et simple des mâchefers soit une solution en 2018, c'est se tromper d'époque. Il existe aujourd'hui des techniques alternatives qui permettent de recycler ces déchets, de réduire leur volume et de redimensionner les décharges, comme on le voit en France ou en Allemagne.» Le maire de Collex-Bossy ajoute: «Cela éviterait de confisquer des terres agricoles qui resteraient polluées pour des décennies, avec des risques transmis aux générations futures que nous sommes incapables d'anticiper. Ce projet est une ineptie.»

Les agriculteurs concernés par ce dossier sont très inquiets. Bernard Baumgartner en fait partie. Son domaine, qui comprend aujourd'hui des grandes cultures et des pensions pour chevaux, a été acquis par son grand-père en 1921 et se situe directement sur la parcelle Forêt Collex-Bossy. Si le projet devait aboutir, il perdrait 10 ha de grandes cultures et 10 ha de forêt. «S'ils font le trou à 15 mètres de ma ferme, je fais quoi? Où est-ce que j'irai? On a déjà été impacté par la construction du CERN, ensuite on a eu un pylône élec-

trique de ligne à haute tension, maintenant une décharge. Ça commence à faire beaucoup. Ce n'est pas du lieu d'implantation qu'il faut discuter, c'est l'ensemble du projet qu'il faut combattre», dit Bernard Baumgartner.

## Pas de volonté politique

Chaque canton dispose d'un quota de surface d'assolement (SDA) minimum, qui est, à Genève, de 8400 ha. Les SDA occupent aujourd'hui 8483 ha, 83 ha peuvent donc encore être retirés à l'agriculture pour être affectés à des logements ou à des infrastructures.

«L'agriculture est directement touchée par ce projet», reconnaît François Erard, directeur d'AgriGenève, qui ajoute vouloir «considérer toutes les possibilités qui permettraient d'éviter cette installation».

Dans une lettre ouverte adressée au conseiller d'Etat Luc Barthassat publiée fin novembre dernier, les sept communes genevoises rappellent qu'une loi votée par le Grand Conseil déjà en 2001 prévoyait l'octroi d'un crédit de 780 000 francs pour «l'étude d'une nouvelle décharge cantonale bioactive ainsi qu'une étude des nouvelles techniques permet-

tant d'améliorer le traitement des mâchefers et autres résidus». Par ailleurs, l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets de décembre 2015 impose à la Confédération et aux cantons d'encourager la limitation de la production de déchets et de valoriser les déchets selon l'état de la technique. Selon les communes, l'Etat a ignoré les termes de la loi en privilégiant dès le départ la solution d'une décharge au détriment de la recherche de techniques alternatives. En guise de protestation, elles ont quitté fin 2016 le groupe de travail commun mis en place en 2015 par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.

«A chaque fois que nous avons été conviés aux groupes de travail, il s'agissait toujours d'identifier un site et non de parler des avancées techniques du recyclage, dit Anne Revaclier, conseillère administrative de Satigny. Ce sont toujours les communes qui insistent pour savoir si l'Etat avait entamé des recherches. Jusqu'à présent, nous n'avons jamais senti de la part de l'Etat la volonté de lancer une réflexion active sur les nouveaux procédés développés par les industriels. Aujourd'hui, le marché des déchets est très concurrentiel. C'est notre chance. Je suis sûre que des partenariats intercantonaux permettraient d'investir dans des installations de retraitement des mâchefers, mais encore faudrait-il que l'Etat soit force de proposition dans ce domaine.»

## L'Etat de Genève dit étudier plusieurs possibilités

«Nous sommes juste en phase de recherche d'un site potentiel, il n'y a pour l'instant rien de concret», indique Daniel Chambaz, directeur général de l'Environnement pour Genève.

«A chaque séance de travail, nous avons précisé aux communes que l'on étudiait en parallèle d'autres pistes et que le projet de décharge peut être à tout moment arrêté, poursuit-il. Mais elles sont tellement opposées à l'idée d'avoir une décharge sur leur territoire, ce que je peux comprendre, qu'elles n'entendent simplement pas notre message et sont persuadées

que nous voulons absolument un nouveau site de stockage.»

Et le directeur d'ajouter: «Les communes nous disent qu'il existe d'autres procédés. J'entends cet argument d'autant plus volontiers que c'est ce que je souhaite également. Si nous disposons de technologies satisfaisantes pour le retraitement des mâchefers, alors il n'y aura aucune raison de construire une décharge. Mais à ce jour, nous n'avons pas assez de recul pour un tel choix et nous devons faire face à nos responsabilités.»

AXW

PUBLICITÉ

## Une technologie suisse de pointe

La société suisse Selfrag, basée à Chiètres (FR), a mis au point une technologie qui fragmente les mâchefers en les soumettant à un arc électrique de 200 000 volts.

Ce procédé unique au monde est appliqué depuis quelques mois dans l'usine de retraitement de Posieux, dans le canton de Fribourg. «On récupère 98% de tous les métaux présents dans les mâchefers, ce qui permet de réduire de 10 à 15% la masse des mâchefers qui finissent entreposés», explique Frédéric von der Weid, président de Selfrag. «On arrive aussi à décontaminer la céramique, le verre, etc. Avec les améliorations du processus, on devrait pouvoir diminuer la masse des mâchefers de 40% à 50% dans les trois ans à venir.»

Le coût actuel de l'électrofragmentation, qui s'élève à 10 millions de francs pour 50 000 tonnes de mâchefers, est amorti selon Frédéric von der Weid au bout de quatre ans, en partie par la vente des métaux non ferreux récupérés.

Pour l'heure, le Canton a mandaté les Services industriels de Genève pour faire des essais, en association avec l'entreprise, sur le site de

**«Si les résultats concernant le recyclage des mâchefers sont probants, on pourrait renoncer à la décharge»**

retraitement des déchets des Cheneviers, où une nouvelle usine d'incinération doit être mise en service fin 2023, début 2024.

«Le processus de fragmentation de Selfrag est améliorable. Si les résultats concernant le recyclage des mâchefers sont probants, on pourrait renoncer à la décharge. Ce serait l'idéal. Il y a de l'espoir, on a encore quatre ans devant nous», explique Daniel Chambaz.

Si le dialogue entre les parties n'est pas encore rompu, force est de constater que le climat est lourd par une certaine défiance. Les communes et les agriculteurs ont bien l'intention de ne pas relâcher la pression sur l'Etat et n'excluent pas de recourir à des actions juridiques. AXW